



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 mars 2024**

Date de la convocation : mardi 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 48

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Mohamed AMARA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Frédéric DAVAN

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Fabienne CARA, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Marie SALESSES, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 16 Groupement de commande permanent pour la rénovation de batteries de Vélos à Assistance Electrique (VAE)

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées mobilités souhaite lancer un marché pour la rénovation de batteries de Vélos à Assistance Électriques (VAE) et a proposé à la Ville de Pau qui partage le même besoin de se regrouper pour l'achat de ces prestations.

Aussi, compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de rénovation de batteries de Vélos à Assistance Électriques, pour la Ville de Pau, le syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées mobilités et aussi la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les trois entités, et les autres structures associées qui pourraient être intéressées (sous réserve de leur adhésion effective au groupement de commandes), en vue du lancement d'un ou plusieurs marchés.

La liste non exhaustive des prestations concernées est la suivante :

- remplacement de toutes les cellules électriques et l'électronique présentes dans les batteries, tout en conservant la coque extérieure.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement de commande ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétents.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, le syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle du syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature, la notification et l'exécution des marchés.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 mars 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver l'adhésion de la Ville de Pau au groupement de commandes permanent pour la rénovation de batteries de Vélos à Assistance Électriques (VAE) ;

2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu au syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées mobilités ;

suite du délibéré page suivante

3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;

4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU